



**PRÉFET  
DU RHÔNE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**Direction départementale  
de la protection des populations**

**Service protection de l'environnement  
Pôle installations classées et environnement**

Lyon, le **16 NOV. 2020**

Mél : [ddpp-pe@rhone.gouv.fr](mailto:ddpp-pe@rhone.gouv.fr)

Dossier suivi par : Max LEYDIER

Tél : 04 72 61 37 84

**SAISINE POUR AVIS DE L'AUTORITÉ ENVIRONNEMENTALE D'UNE DEMANDE D'EXAMEN AU CAS PAR CAS  
AU TITRE DE L'ARTICLE L. 122-1 IV ALINÉA 2 DU CODE DE L'ENVIRONNEMENT**

**ACCUSE DE RÉCEPTION DU DOSSIER COMPLET**

Projet : Création d'une Installation de Stockage de Déchets Inertes (ISDI), modification de la remise en état et adaptation des seuils d'acceptation des déchets inertes (inertes +)

**Localisation :** lieu-dit « Le Four à Chaux » à THIZY-LES-BOURGS

**Pétitionnaire :** SOCIETE DES GRAVIERES DE PERREUX (SOGRAP)

**Réception du dossier complet par l'autorité environnementale le :** 02/11/2020

**N° d'enregistrement de la demande :** 69-DDPP-020

La décision de la nécessité ou non de réaliser une évaluation environnementale sera rendue dans un délai de 35 jours, soit au plus tard le 07 décembre 2020.

L'absence de réponse de l'autorité environnementale dans le délai de 35 jours vaut obligation de réaliser une évaluation environnementale.

Pour la directrice départementale  
L'adjointe au chef de service

  
Anabelle BIZIERE